

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Délibération n°11/2023

OBJET FINANCES - Vote du compte de gestion 2022

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11</p>

l'an deux mil vingt-trois

le : jeudi 30 mars

le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER

*dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023.

PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : /

ABSENTS EXCUSÉS : BERARD Nicolas (procuration à BRANTUS Michel), Adrien LAMBERT (procuration à Sandra FLOQUET).

A été nommée secrétaire de séance : Sarah BARBIER.

VU :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;
- Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal.

CONSIDÉRANT :

- Que Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport selon lequel le receveur municipal, a transmis à la Mairie le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif municipal se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

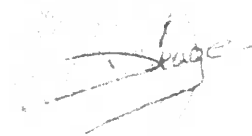
Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	0.00 €	236 214,27 €	236 214,27 €
	Réalisations	638 734,12 €	1 554 289,28 €	2 193 023,40 €
	Total	638 734,12 €	1 790 503,55 €	2 429 237,67 €
Dépenses	Déficit reporté	158 393,39 €	0.00 €	158 393,39 €
	Réalisations	354 850,13 €	1 518 285,49 €	1 873 135,62 €
	Total	513 243,52 €	1 518 285,49 €	2 031 529,01 €
Restes à réaliser	Dépenses	35 092,00 €	0.00 €	35 092,00 €
	Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat propre de l'exercice		283 883,99 €	36 003,79 €	319 887,78 €
Résultat de clôture		248 791,99 €	272 218,06 €	679 403,44 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du budget principal du Receveur pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes à celle du Compte Administratif,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,
Sarah BARBIER.



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.